

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom du membre : _____	
Adresse : _____	
Ville : _____	
Code postal : _____	
Tél. : _____	Tél. 2: _____
No. de membre : _____	Coût : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS -ABONNEMENT FAMILIAL-

Nom du membre: _____	
Adresse : _____	
Ville : _____	
Code postal _____	
Tél. : _____	Tél : _____
Tuteur (si mineur) : _____	
<u>Personne(s) membre(s) de la famille :</u>	

CONTRAT D'ADHÉSION

Gymnase municipal de la Ville de Portneuf

1. La Ville de Portneuf accorde, pour la durée de l'adhésion et sous réserve des conditions d'adhésions énoncées ci-après, les droits et privilèges suivants : l'utilisation des installations de gymnase appartenant à la Ville de Portneuf.
2. La durée d'adhésion accordée à chaque membre ne peut excéder un an, à compter de la date du présent contrat et se termine le _____ ou plus tôt, s'il y a entente, suspension par la Ville de Portneuf ou révocation par l'une des parties du contrat pour des motifs jugés majeurs (mortalité du participant, accident majeur, etc.).
3. Le versement pour le prix d'une adhésion est payable à la Ville de Portneuf lors de la signature du contrat.
4. Par la présente, le membre déclare qu'il est médicalement apte à participer aux exercices physiques et à utiliser les équipements qui sont mis à sa disposition. Il déclare ignorer toute incapacité physique, médicale, ou autre maladie, pouvant nuire à sa condition physique ou sa santé et décharge la Ville de Portneuf de toutes responsabilités découlant de son entraînement et de son état de santé.
5. Le membre ne pourra être libéré de ses obligations de paiement ni ne pourra se prévaloir d'un remboursement en raison d'absence, de désistement ou en raison de changement intervenu dans sa condition physique.
6. La Ville de Portneuf ne se porte pas garante des biens personnels d'un membre et ne sera pas tenue responsable du vol, de la perte, des dommages survenus aux biens personnels et effets de tout genre.
7. Le membre doit pendant toute la durée de l'utilisation du gymnase user du bien avec prudence et diligence, c'est-à-dire qu'il doit en faire un usage raisonnable.
8. Le membre a l'obligation de se conduire de façon à ne pas troubler la jouissance normale des lieux des autres membres.
9. Les lois et les règlements concernant les clauses de ce présent contrat doivent être considérés comme des obligations au présent contrat.
10. Le non respect de ces règlements entraîneront des mesures correctives allant d'un premier avis jusqu'à la suspension. Il se verra alors refuser tout accès au gymnase. Le contrat sera par le fait même annulé sans aucun remboursement de la part de la ville.
11. Une tenue vestimentaire conformément aux règlements est obligatoire : survêtement(s) (manches courtes ou longues), espadrilles **PROPRES** et l'utilisation de la serviette pour s'allonger sur les surfaces d'appui du corps sur un appareil.

CONTRAT D'ADHÉSION

Pour les nouveaux membres :

Le présent contrat a une durée d'un an et entrera en vigueur lors de la signature par les deux parties.

Pour les membres déjà inscrits :

La date de votre abonnement demeure inchangée et vous sera facturé à son échéance.

DÉCLARATION DE L'USAGER :

- Suite à la lecture du présent contrat d'adhésion au gymnase de la Ville de Portneuf je, _____ m'engage à respecter les conditions du présent contrat et reconnaît en avoir reçu une copie.

- Je certifie que les renseignements fournis dans le présent contrat sont exacts.

- En tant que tuteur de _____ et suite à la lecture du présent contrat d'adhésion au gymnase de la Ville de Portneuf je, _____ m'engage à faire respecter les conditions du présent contrat et reconnais en avoir reçu une copie.

Daté à _____, ce _____

Genevieve M. Bédard

Signature du membre (ou responsable)

Signature Ville de Portneuf

RÈGLEMENTS

- Être âgé de 16 ans minimum (signature d'un tuteur obligatoire).
- Si âgé de moins de 18 ans, suivre un plan d'entraînement prescrit par un kinésologue ou tout autre intervenant reconnu par la médecine sportive (ce règlement est applicable pour chaque nouveau membre et/ou lors de son renouvellement).
- Inscription obligatoire (prénom, nom, arrivée, départ) sur la feuille de présence mise à la disposition des membres dans le local du gymnase.
- Espadrilles **PROPRES** à usage unique pour l'intérieur.
- Déposer une serviette sur les principales surfaces d'appui du corps.
- Nettoyer les poignées, les tableaux des appareils et autres équipements suite à l'entraînement.
- Déposer sur le tapis à cet effet, tous les poids, haltères lors de l'entraînement.
- Utiliser les récipients (poubelles) prévus pour les rebuts.
- Il est strictement défendu de fumer.
- Ne pas être en état de consommation (drogue, alcool ou substances illicites).
- Agir de façon respectueuse et bienveillante envers les autres usagers.
- Ne pas faire de promotion ou de sollicitation à des fins privées.
- Agir de façon respectueuse avec le matériel et les lieux, remettre en place le matériel utilisé.
- Utiliser le matériel d'entraînement à des fins de bien-être et d'amélioration de la condition physique. (Il est de votre responsabilité de voir à votre santé.)
- Rapporter promptement au surveillant toute défectuosité ou autre situation indésirable ou dangereuse.

Si un bris de matériel est occasionné par une mauvaise utilisation de celui-ci, le coût de la facturation de la réparation ou de son remplacement devra être assumé par la personne fautive.

AVIS

1^{er} avis écrit

2^e avis écrit suspension d'une semaine

3^e avis écrit annulation de l'abonnement sans compensation

Grille des tarifs :

RÉSIDENT

INDIVIDUEL : 120.00\$ + taxes (137.97\$)

FAMILIAL : 160.00\$ + taxes (183.96\$)

NON-RÉSIDENT

180.00\$ + taxes (206.96\$)

240.00\$ + taxes (275.94\$)

Le tarif familial correspond aux membres d'une même famille résidants sous le même toit.

**Horaire : lundi au vendredi (7h00 à midi), lundi au jeudi (16h00 à 21h00),
*vendredi (15h00 à 20h00), samedi et dimanche (9h00 à 12h00)**

(Version 12-02-2014)